

REUNION COORDINATION SPANC du 23 juin 2009

La coordination des usagers de l'assainissement non collectif s'est réunie mardi 23 juin pour faire un nouveau point sur l'évolution des contrôles suite à la décision de la Communauté de commune de réduire la facture de 123€ à 97€. C'est une première avancée... mais reste de nombreux points en litige notamment :

Le refus de communiquer, à l'issue de la visite de contrôle, un document reprenant les points relevé par l'agent de la SAUR, délégataire du service public.

Le non respect de l'envoi, dans un délai de 15 jours, des comptes rendus de visite validés par le SPANC

Le comité de quartier rappelle que l'opération de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif se déroule en 3 temps :

Nous sommes dans la phase 1 : Les diagnostics permettent de faire un état des lieux

La phase 2 : Le SPANC centralise les dossiers et analyse chaque situation. Décide des dossiers préoccupants et urgents et chiffre les travaux.

La phase 3 c'est la période de mise en œuvre des travaux avec le concours technique du SPANC et de l'agence de l'Eau qui attribue des subventions globales au SPANC en fonction du nombre et de l'ampleur des travaux à réaliser. A charge pour le SPANC de subventionner les particuliers dans les travaux agréés et exigés.

ATTENTION

Le comité de quartier vous invite à être vigilant... et à ne pas engager de travaux

La phase travaux ne peut intervenir qu'une fois l'ensemble des contrôles effectués... **en conséquence n'engagez pas de travaux immédiatement.**

Demandez systématiquement au contrôleur le relevé de ses observations. Sachez qu'il vous sera refusé pour l'instant. En droit, l'expertise est toujours contradictoire !

Si vous avez été contrôlé en début d'opération, vous pouvez demander un nouveau diagnostic avec les nouvelles grilles d'appréciation. A notre connaissance, le SPANC ne refuse pas.

Si vous avez payé le prix fort... demandez la restitution de la différence soit (123 – 97 = 26 €) au SPANC... c'est une mesure d'équité !

En cas de difficulté, n'hésitez pas à laisser votre message internet ou courrier.

SPANC : tel 04 66 02 55 95